

Procédures de qualification 2021 : communication à la branche santé

Décembre 2020

Destinataires :

- Organisations membres
- Directions des OrTra cantonales
- Chef-fe-s expert-e-s ASA, ASSC, TDM
- CSDQ ASA, ASSC, TDM
- Groupes de travail CP, TPI, TPP (ASA, ASSC, TDM)

Madame, Monsieur,

En raison de la pandémie, une discussion a été menée avec les partenaires s'occupant de la mise en œuvre de la procédure de qualification (PQ). Il s'agissait de déterminer si celle-ci pourrait être organisée conformément à l'ordonnance de formation (orfo) pour les formations professionnelles initiales suivantes :

- Assistante / Assistant en soins et santé communautaire CFC
- Aide en soins et accompagnement AFP
- Technologue en dispositifs médicaux CFC

Lors de la discussion, il a été souligné que les contacts devaient être réduits le plus possible et que la charge pour les personnes concernées ne devait pas être excessive. Un plan B a en outre été élaboré pour le cas où l'évolution épidémiologique ne permettrait pas de mener la PQ conformément à l'orfo. Si cette situation devait se produire, le canton concerné prendrait contact avec l'OdASanté, dont la task force déciderait alors s'il y a lieu d'appliquer le plan B. Celui-ci prévoit que la note du travail pratique est déterminée par l'établissement de formation au moyen d'un formulaire unifié (comme pour la PQ 2020).

Cela étant, l'OdASanté et SAVOIRSOCIAL ont proposé mi-décembre à la commission Procédures de qualification (CPQ) de la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP) de réaliser la PQ conformément à l'orfo. La proposition était accompagnée d'une information sur le plan B de façon que la Confédération puisse préparer les bases légales correspondantes le cas échéant. La décision de la CPQ est attendue pour le 31 décembre 2020.

Les responsabilités relatives à l'organisation de la PQ sont inchangées et conformes à la loi sur la formation professionnelle : il appartient aux cantons de veiller à l'organisation de la PQ et de délivrer les titres de fin de formation. Les organisations du monde du travail fixent le contenu des examens.

Début janvier 2021, l'OdASanté et SAVOIRSOCIAL informeront sur la décision de la CPQ par ce même canal.

Pour toute question, Riccardo Mero (riccardo.mero@odasante.ch) se tient volontiers à votre disposition.

Avec nos meilleures salutations

Urs Sieber
Secrétaire général de l'OdASanté

Fränzi Zimmerli
Directrice de SAVOIRSOCIAL